

FICHE INDICATEUR

23 - Captage AEP situé en zones inondables

FAMILLE : A - État des risques d'inondation

Définition

Nombre de captages d'eau potable situés en zones inondables (par occurrence de crue et niveau d'aléa). Il s'agit des captages publics, actifs ou en projet, d'eau destinée à la consommation humaine. Ces ouvrages recouvrent les points de pompage (forages, puits...), de drainage gravitaire (source) et de prise d'eau de surface. L'eau prélevée peut être d'origine superficielle ou souterraine. Ces captages sont suivis par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire en application des dispositions du code de la santé publique. L'usage concerné est l'alimentation eau potable.

Sources et fournisseur de données

Fournisseur des données : ETAT, OTRI

Source des données : Agence régionale de santé (ARS) (2020)
OTRI (2021)

Méthodologie de production

Concernant les zones inondables, la donnée utilisée est celle construite dans le cadre de l'observatoire (cf. Rubrique "Indicateurs" pour la description méthodologique).

Concernant les captages AEP, la donnée utilisée est la couche des captages publics d'eau potable mise à disposition par l'ARS (couche point).

1) Réalisation d'un croisement/intersection entre la couche des captages AEP et les 3 couches zones inondables (crue de probabilité forte, moyenne et faible), ainsi qu'avec celle du territoire d'études (pour récupérer les noms de communes, les codes INSEE et les noms des bassins versants), par niveau d'aléa.

2) Après ce croisement, intégration dans la base de données, l'interface de visualisation statistique et la cartographie dynamique.

Recommandation et limites d'utilisation:

Seuls les captages publics sont considérés.

Méthode de visualisation

Carto-statistiques

Fréquence de mise à jour

Tous les 2 ans

Emprise géographique pour laquelle la donnée est renseignée

Bassins versants + TRI Perpignan - St-Cyprien

Lien vers le catalogue : www.otri.fr/catalogue-donnees/